Art. 1 – Généralités

Les présentes conditions générales régissent toutes les offres de prestations de formation proposées par la société MS Formations et faisant l'objet d'une commande de la part du client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente et le client se porte fort du respect de ces conditions générales par l'ensemble de ses salariés et/ou préposés qui participeraient à l'une de nos formations. Par exception, des conditions particulières convenues entre les parties peuvent compléter, suppléer ou exclure telle clause des présentes conditions générales. MS Formations se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les Conditions Générales de Vente applicables resteront celles en vigueur à la date de commande.

Art 2 – Objet

MS Formations intervient pour assurer les formations proposées dans son catalogue de formation.

Art. 3 – Commande – inscription

Le client reconnait avoir reçu de MS Formations toutes les informations et conseils lui permettant de s'assurer de l'adéquation des prestations de formation proposées à ses besoins.
Le Client déclare en outre avoir pris connaissance des prérequis de l'action de formation et atteste que le/les stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) parfaitement aux conditions d'accès.

Art.4 – Contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé dans le programme transmis au le client. MS Formations se réserve le droit de modifier le programme de formation dans le but de les adapter au niveau, au contexte réglementaire ou dans un but d'amélioration du contenu.

Art. 5 – Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

Le certificat de réalisation est adressé au client après la formation (ou à l'OPCO désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

MS Formations|17, chemin des Massugues 13800 ISTRES|SIRET : 98423560600014|
APE 85.59B|Numéro de déclaration d'activité : 93132251713 (auprès du préfet de région de : PACA)
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Art. 6 – Prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme tiers

En cas de règlement par l'OPCO ou tout autre organisme tiers, dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou par tout autre organisme tiers, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers ne parvient pas à MS Formations au premier jour de la formation, MS Formations se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Art. 7 – Non-exécution de la prestation de formation

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation, MS Formations rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Art. 8 – Délai d'accès à nos formations

Les délais d'accès représentent la durée entre le moment où le client procède à une inscription à une formation et le moment de la réalisation de l'action de formation. Ce délai d'accès est de 48h à un mois en fonction du financement demandé et des places disponibles.

Art. 9 – Annulation

*Annulation ou report du fait de MS Formations

MS Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation et en informe le Client dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de MS Formations. Nous programmons la majorité de nos formations inter-entreprises à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer des modifications de dates.

*Annulation ou report du fait du Client

Toute annulation ou report de la part du Client y compris en cas de force majeure doit être signalée et confirmée par écrit.

- Une annulation de la part du Client intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la prestation donne lieu à une facturation égale à **30%** du montant total prévu à la convention.
- Une annulation intervenant après le démarrage et au plus tard à mi-parcours de la prestation donne lieu à une facturation égale à **50%** du montant total prévu à la convention.
- Au-delà de ce délai, la prestation sera facturée en fonction de la réalisation.

*Absences et abandons

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessitent un justificatif écrit (courrier ou courriel). Elles entraineront de plein droit la facturation au Client par MS Formations de frais d'absence aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.
En cas d'**absences justifiées** par un arrêt de travail une copie est à fournir dans les 48 heures à MS Formations.
Les abandons constatés au cours de l'action de formation entraîneront le versement de frais d'abandon par le Client, d'un montant **égal au solde du coût pédagogique** (soit le coût pédagogique total diminué des sommes déjà versées).

MS Formations|17, chemin des Massugues 13800 ISTRES|SIRET : 98423560600014|
APE 85.59B|Numéro de déclaration d'activité : 93132251713 (auprès du préfet de région de : PACA)
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Ces facturations (dédommagement, frais d'absence, frais d'abandon) ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO ou par tout autre organisme tiers.

Art. 10 – Remplacement

MS Formations offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

Art. 11 – Prix

Les prestations de formation sont fournies au prix fixé dans le bulletin d'inscription ou le devis ou la convention de formation professionnelle, remis par MS Formations et accepté par le Client.

Art. 12 – Facturation et modalités de paiement

Ms Formations adressera au client à l'issue de la session de formation, la facture correspondant à la formation réalisée.
MS Formations n'étant pas assujetti à la TVA, le prix est établi net de taxe et comprend uniquement la prestation et les supports pédagogiques. Les repas, les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.
Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre de MS Formations ou par virement dans un délai de 30 (trente) jours, fin de mois maximum, sans escompte, ni remise sauf accord particulier. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

* règlement par un OPCO ou par tout autre organisme tiers :
A l'issue de la formation, MS Formations adressera à l'OPCO ou à tout autre organisme tiers, la facture accompagnée de la copie de la convention signée, la ou les feuilles d'émargements et le certificat de réalisation.
- Si l'OPCO ou tout autre organisme tiers ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé directement au client.
- En cas d'absence partielle du participant, seules les heures suivies seront facturées à l'OPCO ou à tout autre organisme tiers. La partie non réalisée sera donc facturée au client.
- Enfin, si MS Formations n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, MS Formations se verra dans l'obligation de facturer au client l'intégralité de la formation. Dans ce cas, il appartient au client d'en demander le remboursement auprès de son OPCO ou de tout autre organisme tiers.

* Contrat de formation professionnelle :
A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le client bénéficiaire. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Art. 13 – Propriété intellectuelle et confidentialité

MS Formations reste seule propriétaire de son savoir-faire relatif à la méthodologie employée pour la réalisation de formation. De même, MS Formations conserve la propriété des droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; les éventuels supports utilisés dans le cadre de formation demeurent sa propriété exclusive.

Le client s'interdit de reproduire directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de modifier, diffuser, commercialiser auprès de tout tiers non participant à la formation dispensée par MS Formations les supports utilisés et remis par MS Formations dans le cadre de ses formations.

Art. 14 – Responsabilité

La responsabilité totale de MS Formations pour toute réclamation, responsabilité ou frais, quelle qu'en soit la nature, est limitée au montant de la commande objet du litige. Les préjudices indirects subis par le client sont exclus de toute demande d'indemnisation. Sont qualifiés de préjudices indirects, sans que cette liste soit limitative, notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du client. Les parties reconnaissent que les dispositions de la présente clause sont déterminantes dans leur volonté de conclure le présent contrat et que le prix convenu reflète la répartition du risque entre les parties et la limitation de responsabilité en résultant.

Art. 15 – Résiliation

En cas de manquement par le client aux obligations le concernant, non réparé dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements, nous nous réservons le droit de résilier de plein droit la commande, sans préjudice de dommages et intérêts auxquels nous pourrions prétendre.

Art. 16 – Exonération de responsabilité - force majeure

La responsabilité de MS Formations ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

Art.17 – Droit applicable – Litiges

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce de Salon de Provence est le seul compétent nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Art. 18 - Clause de non sollicitation

Le Client s'interdit de recruter ou de conclure un contrat, de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, avec tout collaborateur de MS Formations ou sous-traitant affecté à la réalisation des prestations commandées :

- pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, et
- pendant les 6 mois qui suivront son terme.

A défaut de respecter cette obligation, le Client sera tenu au paiement d'une indemnité d'un montant égal à 6 mois du salaire brut de l'intervenant concerné. Cette indemnité s'appliquera sans qu'il soit besoin de notifier une mise en demeure préalable. Cette clause pénale à un caractère moratoire au sens de l'article 1229 alinéa 2 du Code civil, de sorte que son paiement ne dispensera pas la partie défaillante du respect de l'obligation violée. Enfin, le paiement de l'indemnité due en vertu de la clause pénale n'est pas exclusif d'une action judiciaire aux fins de solliciter la réparation de l'ensemble des préjudices.

MS Formations|17, chemin des Massugues 13800 ISTRES|SIRET : 98423560600014|
APE 85.59B|Numéro de déclaration d'activité : 93132251713 (auprès du préfet de région de : PACA)
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Art 19 - Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses Prestations, MS Formations est susceptible de collecter des données personnelles relatives soit à ses contacts au sein de l'entreprise soit à la population de personnes physiques objet des Prestations commandées par le Client. Il est rappelé qu'en tant que commanditaire des Prestations, le Client est responsable des traitements mis en œuvre par MS Formations étant « sous-traitant » au sens du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD)

Obligations de MS Formations

En conséquence de ce qui précède, MS Formations s'engage à traiter lesdites données personnelles dans le respect de cette réglementation, et à cet égard, s'engage à :

• ne collecter et traiter les données personnelles que conformément aux instructions expresses du Client et aux finalités liées à l'objet des Prestations,

• préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles dès lors qu'il procède à leur collecte ou leur enregistrement dans le cadre de l'exécution du Contrat,

• ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution des Prestations dès lors que ceux-ci sont expressément énumérés en annexe du Contrat et portés à la connaissance des personnes concernées par le Client,

• n'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne, hormis vers des pays tiers présentant un niveau de protection adéquat au sens des autorités de contrôle ou vers un sous-traitant autorisé par le Client et signataire des clauses contractuelles types édictées par les autorités européennes,

• mettre en place tout système de sécurisation des données qui serait requis soit en raison d'une analyse d'impact menée par le Client en tant que responsable du traitement soit en raison d'une législation spécifique imposant de recourir à des modalités déterminées de conservation des données

• alerter sans délai le Client en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données personnelles collectées dans le cadre du Contrat, afin de permettre au Client d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

Obligations du Client

Il est rappelé qu'il appartient au Client, en tant que responsable du traitement, de recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées, en corrélation avec les finalités poursuivies. En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du client, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et pour cela à en informer MS Formations si sa contribution devait s'avérer nécessaire. MS Formations s'abstient en toute hypothèse de reproduire, exploiter ou utiliser les données personnelles collectées à l'occasion de ses Prestations à ses propres fins ou pour le compte de tiers, et s'engage à modifier ou supprimer, soit à la demande du Client, soit à la demande d'une personne concernée, et en toute hypothèse à l'achèvement de la finalité poursuivie, au terme de l'exécution de ses Prestations ou au terme de ses délais de conservation tels que mentionnés dans sa politique générale de gestion des données personnelles, toute donnée personnelle collectée à l'occasion ou aux fins d'exécution desdites Prestations.

MS Formations|17, chemin des Massugues 13800 ISTRES|SIRET : 98423560600014|
APE 85.59B|Numéro de déclaration d'activité : 93132251713 (auprès du préfet de région de : PACA)
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.